



INSTRUCTIONS de COURSE IUT 2025

Dates : **Vendredi 04 , Samedi 05 et Dimanche 06 Avril 2025**

Lieu : **Saint-Malo – Laplace - Saint-Cast – Saint-Malo**

Autorités organisatrices : **IUT Saint-Brieuc avec le concours de la Société Nautique de la Baie de Saint-Malo SNBSM**

1.5 Identification. Numéro de voile et cagnards. Les bateaux enfrenant RCV 77 ou l'annexe G des RCV en ne portant pas de N° dans la GV ou portant des N° illisibles ou différents de ceux sous lesquels ils sont engagés, seront considérés comme DNS et ceci, sans avis préalable ni instruction (modification de RCV 63.1, A4 et A5).

Les bateaux en course arboreront dans leur pataras (à défaut bastaque ou autre dispositif à l'arrière) le pavillon « BPGO»

Les pavillons < Régate des IUT > devront être arborés dans l'étai lorsque le bateau n'est pas ou plus en course

Le cagnard fourni également par l'organisation devra, pour les bateaux qui en seront dotés, obligatoirement être installé à l'arrière-Tribord bien tendu de façon à être visible par le comité de course.

Devront être apposés sur la coque des bateaux :

- A l'avant Tribord ou Babord , l'autocollant Malo
- A l'arrière Tribord, l'autocollant Virgin Radio sous le cagnard

1.6 Bateaux admis.

Voiliers « Habitable » acceptés par le comité, armés en catégorie de navigation de moins de 6 milles, en conformité avec leur titre de navigation avec VHF fixe obligatoire Canal 08

Règles de Jauge Osiris Habitable :. Il n'y aura aucune réclamation possible concernant les coefficients attribués par le Comité de course selon la table 2025 OSIRIS pour les bateaux ne possédant pas de certificat .

Les bateaux devront être équipés d'un moteur en bon état de fonctionnement et posséder une réserve de carburant suffisante pour rallier le port de l'arrivée du jour.

1.7. Publicité. L'épreuve est classée en catégorie "C" de publicité (art 20 du règlement ISAF (code de publicité).

2 Emplacement du (des) tableau(x) officiel(s) :

Au Centre de Course SNBSM Port des Sablons

Et Bateau Comité hors St-Malo

4.1 Emplacement du mât de pavillons :

Devant le centre de Course SNBSM avant le 1^{er} départ et après l'arrivée du dimanche, ou Bateau Comité hors St-Malo

4.2 Délai entre l'amenée de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement : 45 minutes

5.1 Programme des courses :

Vendredi 04 Avril:

- de 14h00 à 19h00 Confirmation des inscriptions et remise des IC au Centre de Course SNBSM pour valider leur participation et mise à jour de leur dossier course et récupération des cagnards et autres équipements utiles au bon déroulement du week-end.
- **19h30 cérémonie officielle d'ouverture de la Régate des IUT suivie du Briefing obligatoire des équipages**

Samedi 05 Avril

08h30: Emargement départ centre de courses SNBSM et consignes concernant le programme de la journée en fonction des conditions météo

10h00 Signal d'avertissement pour une ou deux courses en Baie de Saint-Malo
Zone de départ Rade de Dinard Coffre 2 ou zone Dodéhal/ Létruns/ La Plate suivant indication du Comité de course en fonction du trafic commercial

Le N° du parcours à effectuer sera donnés lors du briefing et indiqué sur le TABLEAU du Bateau Comité pour une Arrivée Bouée Laplace Fort-La Latte

Pause Déjeuner

Suite à l'information donnée par VHF par le Comité de course, nouveau départ pour parcours côtier (N° affiché sur le Bateau Comité)

Arrivée à proximité du Port de Saint-Cast, entrée des bateaux dans ce port vers 17h00

Dimanche 06 Avril

09h30 sortie du port de Saint-Cast

Pointage des concurrents qui devront obligatoirement passer à l'arrière du Bateau Comité mouillé pour le départ (emplacement indiqué par VHF 08)

Indication du parcours à effectuer qui sera également indiqué sur la bateau comité et par VHF 08

10h00 Signal d'avertissement pour ce parcours côtier en Baie de Saint-Malo

Retour dans le port des Sablons vers 16h

17h30 Remise des résultats

6 Répartition des flottes. Pavillons d'Identification.

Tous les bateaux sont regroupés en une seule classe. Le pavillon qui sera utilisé pour signal d'avertissement sera indiqué lors du briefing.

7 Définition de l'emplacement des zones de course.

Zone de départ pour le samedi 05 Avril : Rade de Dinard zone coffre 2 ou devant le sillon zone Dodéhal/Létruns/la Plate pour la 1^{ère} course, (précisé par le Comité de course au briefing)

(le bateau comité indiquera sa position par VHF 08)

Des marques existantes telles que Coffre 2, Bouton de La Plate, Bouée Laplace, etc ... pourront être utilisées comme marque de départ (précision par VHF 08 par le bateau Comité)

• Description des parcours:

Voir parcours indiqués en annexe 1 et 2

9 Signal identifiant le parcours à effectuer.

Parcours côtiers (annexe1): Le N° de parcours à effectuer sera affiché, au plus tard au signal d'avertissement, sur le bateau comité

Parcours de substitution (annexe 2) (Pavillon R envoyé sur le bateau comité)

Chaque marque de parcours est identifiée par un chiffre ou une lettre sur l'annexe 2 jointe .

Au plus tard, au signal d'avertissement, le bateau comité affiche sur un tableau la liste des marques de parcours dans l'ordre où elles doivent être passées

Chaque chiffre ou lettre d'identification est vert ou rouge selon qu'on doit laisser la marque à tribord ou à babord.

9.1 Définition des marques de parcours et de dégagement.

Bouée de dégagement : Bouée gonflable blanche

Le pavillon « D » envoyé sur le bateau comité signifie bouée de dégagement à laisser à **Babord**

Le pavillon « D » envoyé avec le « pavillon Vert » signifie bouée de dégagement à laisser à **Tribord**

L'absence de pavillon « D » signifie qu'il n'y a pas de bouée de dégagement

9.3 Définition des marques de départ et d'arrivée.

Départ entre bateau comité et bouée gonflable (ou marque indiquée par VHF 08 par le Comité)

Arrivée : voir parcours en annexe 1

Pour l'annexe 2, (pavillon R) l'arrivée se fera entre la dernière marque affichée sur le tableau et à laisser du côté requis et le bateau comité ou commissaire.

10 Définition des zones considérées comme des obstacles.

Les bateaux comité et commissaires sont considérés comme obstacles

11.1 Départ. Application de la règle RCV 26.

11.1.1. Le signal d'Avertissement est à H moins 5 minutes

11.1.2. Si dans les deux minutes précédant son départ, une partie quelconque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement est du côté parcours de la ligne de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra essayer de transmettre sur le canal de course son numéro de voile. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas le faire au bon moment ne pourra pas constituer un motif de demande de réparation (modifie RCV 62.1.a).

- Par ailleurs, cette diffusion ne constitue pas une obligation et aucun concurrent concerné par un éventuel rappel individuel ultérieur n'est relevé de son obligation de revenir prendre le départ.

11.2 Définition de la ligne de départ.

a) Celle-ci est entre le mât frappé du pavillon orange sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque de départ définie à l'article 9.3.

b) Dans le cas de parcours côtiers, et notamment par vent faible, le comité de course peut envoyer le pavillon L ce qui signifie : suivez- moi, la ligne de départ est déplacée (modifie Signaux de course L). Les bateaux doivent suivre le bateau comité en direction du parcours.

Lorsque le comité de course veut donner un départ, il mouille la ligne de départ ; le pavillon d'avertissement est envoyé 1 minute après l'amené du pavillon L. Le parcours est alors, hors une éventuelle bouée de dégagement, constitué des seules marques du parcours initial qui rapprochent de la ligne d'arrivée.

- Quel que soit l'emplacement de la nouvelle ligne de départ, les bateaux doivent prendre leurs dispositions pour s'y rendre. Le nouveau départ sera donné après qu'un temps suffisant se soit écoulé, permettant aux bateaux d'effectuer le trajet.

- Cette nouvelle ligne de départ sera matérialisée par une bouée gonflable orange(ou marque existante sur zone) et le mât portant le pavillon orange sur le bateau comité de course.

11.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ en s'en tenant à au moins 100 mètres.

11.4 Délai -pour prendre le départ. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (modification des règles RCV 63.1 et A4).

11.5. Quand un **bateau viseur** se tient dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. A partir de son signal préparatoire, aucun bateau de concurrent ne doit passer entre ce bateau et la marque de départ y compris pour revenir prendre le départ conformément à RCV 30.1.

11.8. Rappel individuel.

- Selon RCV 29.1.

13 Définition de la ligne d'arrivée (si différente du § 13 des IC type).

Voir parcours en annexes

15.1 (a) Temps limite du premier bateau pour finir après avoir effectué le parcours : Pour la dernière course du jour : voir heure de fermeture de ligne sur les parcours en annexe; (ceci modifie la règle RCV A4.)

15.4 Temps corrigé TC (temps compensé).

En temps sur temps suivant règles Osiris habitable

a) Durée d'ouverture de la ligne d'arrivée : Précisée avec la description des parcours.

Ceci modifie RCV 35 et A4.

16.2 Délai de dépôt de réclamation : 60 minutes après l'arrivée du dernier bateau

16.3 Emplacement du local du comité de réclamation.: Centre de course SNBSM ou Bateau Comité

16.4 D'une manière générale, si le comité de course est empêché d'afficher ses intentions de réclamer ou de déposer ses réclamations dans le délai prescrit en 16.2, les concurrents seront informés par affichage de la durée du prolongement du délai.

16.5 L'ensemble du contenu de l'article 18 des IC type et les articles 1.5, 6 et 18 de la présente annexe, ne pourront faire l'objet de réclamations de concurrents (modification de RCV 60.1).

16.7 Le dernier jour de la régates, toute demande de réparation doit être déposée dans le temps limite (RCV 61.3 ou IC) pour un incident connu plus de 30 minutes avant ce temps limite ; et 30 minutes, au plus tard, après connaissance de l'incident si la connaissance de l'incident est plus tardive. Ceci modifie RCV 62.2.

16.8 Dans les épreuves jusqu'au niveau Ligue compris, à l'arrivée, les concurrents devront indiquer leurs éventuelles intentions de réclamer au bateau Comité de Course assurant l'arrivée [identification réclamant / réclamé]. Ceci modifie la règle RCV 61.

17. Classement.

17.2 Nombre de courses à valider pour constituer une série. **1** course est nécessaire pour valider l'épreuve.

Toutes les courses validées comptent.

17.6 Pénalités à appliquer.

Les pénalités mentionnées dans les présentes Annexes sont exprimées en pourcentage, la pénalité s'applique selon les modalités de la règle RCV 44.3.c, en utilisant le pourcentage à appliquer décidé par le comité de réclamation. Ceci, hors blessure ou dommage sérieux causé ou avantage acquis significatif.

17.7 Quel que soit le système de classement, le comité de réclamation se réserve toujours le droit de disqualifier un bateau : DSQ.

18 Règles Spéciales Sécurité

La règle 40.1 s'appliquera automatiquement à tout moment sur l'eau rendant ainsi obligatoire le port du gilet de sauvetage depuis le départ du port, jusqu'au retour au port

– Contrôles des départs sur l'eau

18.1 Modalités du contrôle à la sortie des ports : passer à proximité du bateau comité pour identification et pointage

18.2. Abandon.

Un bateau qui abandonne doit le déclarer au comité de course par VHF ou tél P : 06 30 56 34 90 et par écrit dès son retour à terre, faute de quoi, il pourra être DSQ sur l'épreuve.

18.3 Canal de vacation radio: **Canal 08 VHF en état de marche obligatoire à bord**

18.4 Lorsque le pavillon K est envoyé au bateau comité, appuyé par 3 signaux sonore, au plus tard au signal préparatoire, l'envoi du spinnaker est interdit avant le signal de départ de la course concernée.

21 Identification des bateaux officiels: **Pavillon IUT**

22.2 Identification des bateaux accompagnateurs: Sans objet

24 Communication radio ou par téléphone portable. Pas de communication radio en dehors du canal VHF de course 08

25 Prix.

Remise des prix Dimanche 06 Avril à 17h30 sous le Chapiteau IUT port des Sablons.

Décharge de responsabilité:

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques (voir le règle 4, décision de courir)

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Composition du corps arbitral

Président du comité de course :Jean JOURNE assisté de Jacques MINET

Président du comité de réclamation : Patrick BREHIER assisté de Guy Lessard

Annexe 1 **PARCOURS IUT 2025**

(le N° de parcours à effectuer sera affiché sur le Bateau Comité)

PARCOURS du Samedi 05 Avril 2025
St-Malo - Fort La Latte- Saint-Cast

PM 00h22 09m85 BM 07h23 4m01 PM 13h04 09m00

Zone de départ :

Zone Coffre 2 (Parcours N°1)

ou entre Bouton de La Plate...Bd et Bateau Comité...Td (Parcours N°2)

Signal d'avertissement à 10h00

Pour tous les parcours Réduction de parcours possible à toutes ces marques indiquées en en gras

N° 1 (environ 13M) Zone de départ Coffre 2 Rade de Dinard)

- Ligne de départ entre Coffre 2 et Bateau Comité
- Buron....Bd
- Le Sou....Bd
- Basse du Boujaron....Bd
- **Buharats W....Td***
- **Atterrage de St-Malo...Bd***
- **Banchenou....Td***
- **Bouée Laplace...Bd (Arrivée entre cette marque et Bateau Comité)**

N° 12 (environ 14,5M) Zone de départ Coffre 2 Rade de Dinard)

- Ligne de départ entre Coffre 2 et Bateau Comité
- Crapauds des bés à contourner bouée à Bd
- Coffre 2 à contourner, coffre à Tb
- Buron....Bd
- Le Sou....Bd
- Basse du Boujaron....Bd
- **Buharats W....Td***
- **Atterrage de St-Malo...Bd***
- **Banchenou....Td***
- **Bouée Laplace...Bd (Arrivée entre cette marque et Bateau Comité)**

N°2 (environ 15M) Zone de départ Bouton de La Plate..

- Ligne de départ entre Bouton de La Plate ...Bd et Bateau Comité...Td
- Bouée de dégagement (si D ou D+Vert)
- Saint-Servantine..... Bd
- Le Bunel..... Bd
- **Atterrage de Saint-Malo...Bd***
- **Buharats Ouest....Td***
- **Atterrage de St-Malo....Bd***
- **Banchenou....Td***
- **Bouée Laplace...Bd (Arrivée entre cette marque et Bateau Comité)****

N° 3 environ 15M

- Ligne de départ située à proximité de la Bouée Laplace (qui pourra être marque de départ)
- Bouée de dégagement (si D ou D+Vert)
- **Banchenou....Bd**
- Vieux-Banc W...Td
- **Vieux-Banc E...Td***
- **Banchenou...Td***
- **Bouée Laplace ...Bd***
- **Les Bourdinots.....Td***
- **Arrivée entre Bouée gonflable blanche Bd et BC..Td dans l'Est des mouillages extérieurs du port de St-Cast**

N° 4 environ 13 M

Ligne de départ id que N°3

Bouée de dégt (si D ou D+Vert)

Banchenou...Bd*

Atterrage...Td*

Banchenou..Bd*

Bourdinots..Td

Arrivée entre Bouée gonflable blanche Bd et BC Td idem que N°3

N° 5 environ 10M

- Ligne de départ idem que N°3
- bouée de dégagement (si D ou D+Vert)
- **Banchenou...Bd***
- **Bouée Laplace...Bd***

- Bourdinots...Td*
- Arrivée entre Bouée gonflable Bd et BC Td idem que N°3

Ligne fermée à 19h00 (sauf sur décision contraire du comité)

Dimanche 06 Avril

PM 01h33 8m91

BM 08h43 4m70

PM 14h52 8m40

BM 21h27 5m08

09h30 sortie du port de Saint-Cast

Les bateaux doivent passer obligatoirement pour pointage à proximité du Bateau Comité qui sera mouillé en position de ligne de départ dans l'est du port de St-Cast (indication des coordonnées GPS par VHF 08)

10h00 Signal d'avertissement pour parcours côtier dont le N° sera indiqué sur le Bateau Comité

parcours N°6

- Ligne de départ
- Bouée de dégagement (si D ou D+Vert)
- **Banchenou...Td***
- **Buharats W...Bd***
- **Atterrage....Bd***
- **Banchenou...Bd***
- **Platus...Bd Arrivée entre cette marque et Bateau Comité**

N° 7 Parcours retour Saint- Malo

- Ligne de départ suivant indication du Comité par VHF 08
- **Banchenou....Td***
- **Buharats W...Td***
- **Buharats E...Bd***
- **Le Sou...Td***

- **Buron...Td***
- **Coffre 3 ...Bd Arrivée entre cette marque et BC**

Réduction de parcours possible à toutes marques indiquées en gras*

Ligne d'Arrivée fermée à 16h00 (sauf avis contraire du Comité de Course)

NOTA

Dans le but d'adapter, si besoin, des parcours aux conditions météo le Comité pourra envoyer le pavillon R et afficher des parcours avec des chiffres et des lettres sur le bateau Comité selon l'annexe 2

ANNEXE N° 2

PARCOURS COTIERS (Pavillon R envoyé sur Bateau Comité)

▸ Parcours côtiers de substitution avec départ en mer

- Si le pavillon R est hissé sur le bateau Comité, cela signifie qu'un parcours côtier est prévu. Le parcours à effectuer sera défini par une série de chiffres et de lettres affichés sur un tableau fixé sur le tribord du bateau Comité.

Le chiffre ou lettre affichée **en VERT** signifie que la marque de parcours devra être laissée (ou contournée) **à TRIBORD**.

Le chiffre ou lettre affichée **en ROUGE** signifie que la marque de parcours devra être laissée (ou contournée) **à BABORD**.

Ce parcours sera également annoncé à la VHF canal 08

Nota : Bien différencier les Lettres MAJUSCULES des lettres minuscules qui sont indiquées sur la liste joint

ANNEXE 2 Pavillon R			
MARQUES DE PARCOURS - COORDONNEES APPROXIMATIVES			
N° marque	Nom de la marque	Coordonnées	
		Latitude Nord	Longitude Ouest
0	Bouée jaune gonflable(de départ) proche du bateau comité		
1	Bouée jaune gonflable au vent		
2	Coffre n° 1	48°38,2505	02°02,5132
3	Coffre n° 2	48°38,0722	02°02,3609
4	Coffre n° 3	48°37,9410	02°02,2558
5	Coffre N°4	48°37,8094	02°02,0731

6	Bouée d'Arrivée gonflable Blanche proche du bateau-Comité		
a	Bouée Rance Sud	48°38,5	2°02,2
b	Bouée Rance Nord	48°38,7	2°02,3
d	Bouée les Grelots	48°39,2	2°02,9
e	Bouée les Crapeuds du Bé	48°39,4	2°02,5
f	Bouée Roche aux Anglais	48°39,6	2°02,3
h	Bouée le Bouton de la plate	48°40,6	2°01,8
i	Bouée St Servantine	48°42,0	2°01,0
j	Bouée les Letrums	48°40,8	2°00,6
k	Balise la Petite Bigne	48°41,6	1°58,7
m	Bouée la Basse aux Chiens	48°42,6	1°57,3
n	Bouée La Grande Bunouze	48°43,2	1°50,9
p	Bouée la Fille	48°44,2	1°48,4
q	Balise les Pourceaux	48°38,5	2°02,8
r	Phare le Buron	48°39,4	2°03,6
t	Balise les Herflux	48°38,0	2°10,1
u	Bouée les Platus	48°37,6	2°10,6
v	Bouée les Bourdinots	48°39,1	2°13,3
w	Bouée Laplace	48°39,7	2°16,4
A	Bouée la Basse du Buron	48°39,4	2°03,5
B	Bouée les Clefs d'Aval	48°39,7	2°03,9
C	Tourelle La Plate	48°40,7	2°01,9
D	Bouée les Patouilletts	48°39,7	2°04,3
E	Bouée Port Blanc	48°38,8	2°05,0
F	Balise le Diamant	48°38,5	2°05,2
G	Balise le Petit Buzard	48°38,9	2°05,4
H	Balise le Petit Genillet	48°38,8	2°05,9
I	Balise le Petit Pot de Beurre	48°39,2	2°06,4
J	Bouée la Moulière	48°39,1	2°06,7
K	Phare et Balise du Grand Jardin	48°40,2	2°04,9
L	Bouée Basse du Nord	48°40,0	2°05,0
M	Bouée le Sou	48°40,2	2°05,2
N	Bouée Bunel	48°40,8	2°05,3
P	Tourelles les Courtils	48°40,5	2°05,7
Q	Bouée Basse du Boujaron	48°40,2	2°05,9
R	Bouée les Couillons de la Porte	48°40,3	2°06,1
S	Balise Platier des Lardières	48°38,8	2°08,0
T	Bouée Buharats Est	48°40,2	2°07,2
U	Bouée Buharats Ouest	48°40,3	2°07,5
V	Bouée Atterrage Saint Malo	48°41,4	2°07,3
W	Bouée Vieux Banc Ouest	48°41,9	2°10,1
X	Bouée Vieux Banc Est	48°42,5	2°09,4
Y	Bouée Banchenou	48°40,5	2°11,4